

## 185452 - Comment juger les propos: «Si Ramadan durait toute l'année, il y aurait moins d'actes condamnables et ce serait mieux.»

---

### question

Comment juger le fait pour quelqu'un de dire: «**Si Ramadan durait toute l'année, il y aurait moins d'actes condamnables et ce serait mieux.**»? Pourtant l'auteur du souhait sait de science sûre que les sentences d'Allah le Transcendant ne sont pas discutables et que personne n'a rien à suggérer à Allah le Transcendant et Très-haut.

### la réponse favorite

Louanges à Allah

Il convient de se taire

et de ne pas aborder des choses qu'on ne maîtrise pas ni de parler de ce qui ne nous concerne pas et ne nous est pas utile. Les Propos «**Si Ramadan durait toute l'année, il y aurait moins d'actes condamnables.**» ne nous apparaissent pas en soi religieusement condamnables car la diminution de tels actes est bien constatée en Ramadan. Les démons y sont enchaînés de sorte à atténuer leur capacité à induire en erreur et à nuire. En dépit de ce que nous venons de mentionner, il convient de nous abstenir à lancer des affirmations générales. Nul ne sait ce qui serait le sort des fidèles serviteurs d'Allah, si Celui-ci les chargeait de jeûner toute l'année. Ce qui se passerait relève du mystère que seul Allah connaisse. La baisse des actes condamnables durant le jeûne du Ramadan qu'Allah a prescrit à Ses fidèles serviteurs ne signifie pas nécessairement qu'il en serait de même si Allah nous prescrivait un jeûne qui durerait toute l'année.

Or Allah Très-haut dit: «**Dis: "Mon Seigneur n'a interdit que les turpitudes (les grands péchés), tant apparentes que secrètes, de même que le péché, l'agression sans droit et d'associer à Allah ce dont Il n'a fait descendre aucune preuve, et de dire sur Allah ce que vous ne savez pas".**»

(Coran,7:33). Le Très-haut dit: **«Et ne poursuis pas ce dont tu n'as aucune connaissance. L'ouïe, la vue et le cœur: sur tout cela, en vérité, on sera interrogé.»** (Coran,17:36).

Quant à l'expression :**« ce serait mieux»** elle est encore plus fautive. Pire, elle dénote une audace dans ses rapports avec Allah, une manière de parler de Lui sans connaissance, un désir de Lui suggérer des choses à faire. C'est se conduire extrêmement mal envers Allah; c'est comme si on s'opposait à Ses Lois et décrets, Lui, Le Transcendant. Allah le Très-haut a exclu que l'une quelconque de Ses créatures ait un choix

à opposer au sien. C'est dans ce sens qu'Il dit: **«Ton Seigneur crée ce qu'Il veut et Il choisit; il ne leur a jamais appartenu de choisir. Gloire à Allah! Il transcende ce qu'ils associent à Lui!»** (Coran,28:68).

Aussi exclut-il que l'une quelconque de Ses créatures ait un choix indépendant sur Sa créature et Ses décrets. Allah Très-haut dit: **«Il n'appartient pas à un croyant ou à une croyante, une fois qu'Allah et Son messager ont décidé d'une chose d'avoir encore le choix dans leur façon d'agir. Et quiconque désobéit à Allah et à Son messager, s'est égaré certes, d'un égarement évident.»** Il exclut ici encore que l'une quelconque de Ses créatures dispose d'un choix sur Son ordre et Sa loi.

Méditez sur ce qui

arriva lors de la création d'Adam et ce qui se passa entre les anges et le

Maître de la majesté à ce propos: **«Lorsque Ton Seigneur confia aux Anges:**

**“Je vais établir sur la terre un vicaire “Khalifa”. Ils dirent:**

**“Vas-Tu y désigner un qui y mettra le désordre**

**et répandra le sang, quand nous sommes là à Te sanctifier et à Te**

**glorifier?” - Il dit: “En vérité, Je sais ce que vous ne savez pas!».**

(Coran,2:30)

Cheikh Abdourrahman as-Saadi (Puisse

Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: «Ils (les anges)s'appuyaient sur leur opinion selon laquelle le calife à créer aller agir comme ils le prévoyaient. Ils proclamèrent la Transcendance divine qui exclut cela (l'erreur). Ils Le (Allah) magnifièrent et affirmèrentqu'ils ne cesseraient de Lui vouer le culte d'une manière exempte de tout défaut. C'est dans ce sens qu'ils dirent: **«quand nous sommes là à Te sanctifier et à Te glorifier»** C'est-à-dire nous proclamons Ta transcendance

, Te louons et t'attestons Ta majesté: **«Te sanctifier et à Te glorifier»** peut signifier nous proclamons Ta transcendance. La lettre laam exprime la spécification et l'exclusivité. Il se peut que l'expression signifie nous nous purifions ou nous purifions à travers l'acquisition de belles mœurs tels l'amour d'Allah, sacrainte et Sa vénération. Nous nous débarrassons des mauvaises mœurs.

Allah Très-haut dit aux

anges :**« Je sais vraiment»**sur ce calife :**« ce que vous ne savez pas.»** car vous ne faites qu'exprimer votre opinion alors que moi Je suis au fait des choses apparentes et des choses secrètes. Je sais que le bien que réaliserace calife dépassera très largement le mal qu'il pourrait faire. Il suffit de savoir qu'Allah Très-haut avait voulu choisir en leur (les humains) sein des Prophètes, des Véridiques, des Martyrs et des Pieux afin de montrer Ses signes à la créature et d'inciter des actes de dévouement qui ne se seraient pas réalisés si le calife n'avait été créé. Figure parmi ces actes le djihad et d'autres. Sa création permet encore de faire éclore les instincts humains, bons et mauvais. Sa création a permis de distinguerle parti de Ses alliés de celui de Ses ennemis comme elle a permis de faire découvrir le mal

qui couve dans les méandres de l'âme de Satan. Voilà une grande sagesse dont une partie suffirait pour justifier la création du calife.» Extrait du Tafsir de Saadi (48-49).

Allah le sait mieux.